

La cherté du beurre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et tortueuse à laquelle son nom sert d'enseigne. Et Juste Olivier, l'amant de nos Alpes et de la belle nature, serait-il vraiment fier de voir dans « son » avenue de grandes casernes inélagantes et massives ?

Non, je crois que plus d'un, s'il avait été consulté, eût énergiquement décliné l'honneur qu'on lui a fait.

Quand donc perdrons-nous cette sotte manie de mettre ainsi « à toutes sauces » des noms aimés et respectés ? Quand donc cessera-t-on de les prendre pour parrains des choses les plus disparates et les plus saugrenues ?

Tenez, le major Davel, l'homme indépendant par excellence, celui qui a donné sa vie pour libérer le canton de Vaud du joug bernois, savez-vous quelle façon on a choisie pour perpétuer sa mémoire dans l'esprit des générations nouvelles ? Je vous le donne en cent ! En mille ! Vous ne trouvez pas ?

Non.

— On a donné son nom à... un rouleau compresseur !

BERT-NET

LA CHERTÉ DU BEURRE

LA cherté du beurre fait pousser les hauts cris à nos ménagères. Peut-être se consoleront-elles un peu en sachant qu'il en allait déjà de même à la fin du XVII^e siècle, mais pour d'autres raisons que la sécheresse et le défaut de regains. Le document ci-après, tiré des Archives de l'Etat de Vaud, leur montrera comment s'y prenaient LL. EE. de Berne pour que leurs sujets du Pays de Vaud pussent avoir du beurre à un prix abordable.

L'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne, Notre salutation promise, tres cher et féal Ballif.

Nous avons appris avec desplaisir que le beurre se vend à un prix excessif dans notre pays roman, et qu'on l'emmenne en grande quantité dehors, ce qui a esté la cause qu'il est considérablement renchery au grand preiudice et desavantage de nos sujets. De maniere que nous avons creu estre obligez pour apporter quelque remede à ce mal d'interdire et defendre entierement d'achepter du beurre pour revendre, à peine de confiscation, dont une partie sera pour nous, l'autre partie en faveur du ballif et l'autre en faveur du rapporteur, avec ordre à chacun de nos sujets, par le serment et le devoir auquel ils nous sont engagez, d'indiquer tous les contrevenants autant de fois qu'il leur viendra à notion.

Et afin qu'on puisse apporter aucune alteration

ce raisonnement, on communiqua cette résolution à la fille et, dès le lendemain, une jeune fille aussi aimable que belle parut à table à la place du jeune garçon.

L'officier la prit d'abord pour une parente ou une amie invitée et la compagnie d'une personne aussi avenante parut lui faire grand plaisir.

On le tira bientôt de son erreur. Cette marque de confiance le flatta et fit chez lui une sensation d'autant plus profonde qu'il ne s'y attendait point.

Le bon père ne connaissait pas assez toutes les faiblesses du cœur humain. Une impression imprévue fait par là même plus d'effet et ses suites sont d'autant plus durables. C'est à présent qu'il aurait pu craindre réellement pour sa fille, si l'étranger n'avait été aussi généreux qu'aimable.

Le capitaine, aussi agréablement surpris, chez qui les parents avaient fait naître une passion qui, une fois éclose, est difficile à supprimer, succomba donc à cette première impression ; mais il sut se posséder assez pour ne pas se trahir ouvertement.

Il ne put cependant plus résister au désir de plaire à cette charmante jeune fille, mais sans s'écarter jamais des règles les plus sévères de l'honneur. Dès ce moment, il chercha toutes les occasions de lui donner des preuves d'estime et d'attachement.

La jeune fille, qui, pendant le temps de son développement, avait eu occasion de voir sans gêne les

à nos présentes defenses, soit par quelques-uns de nos sujets qui achetent de grandes quantités de beurre sous prétexte que c'est pour l'usage de leur mesnage et ensuite le sortent dehors, soit par nos tres chers et bien aimez les bourgeois et sujets de la ville de Fribourg qui ont accoustumé de negocier en beurre, nous avons trouvé à propos quant à nos sujets d'ordonner que quand l'un d'yeux voudra achepter plus d'un demi quintal de beurre il devra montrer une attestation du ballif duquel il dependra comme il en a besoin de telle quantité pour l'usage de son mesnage. Quant aux sujets de Fribourg, lorsqu'ils meneront du beurre par nostre juridiction pour le transporter hors du pays, ils devront estre renvoyez à se pourvoir et produire temoignage et attestations dignes de foy, par lesquelles il soit dit que le beurre qu'ils veulent transporter ait esté fait dans la juridiction de Fribourg et non dans la nostre. Laquelle nostre présente defence et prevoyance tu feras promptement publier en chayre afin qu'un chacun en puisse estre rendu seachant.

Au reste, afin que les contrevenants à cette ordonnance puissent estre plus facilement decouverts, nous t'avons voulu commander d'establir des surveillants expres dans les endroits nécessaires, et particulièrement dans les villes de peages et dans les doines, quant les marchandises, particulièrement les graisses, se dechargent, avec ordre d'y surveiller par leur serment avec toute la diligence requise, à peine de nostre souveraine disgrace, ensorte qu'on ne puisse apporter la moindre contravention à nos presentes defenses.

Et comme c'est une chose connue que la cherté du beurre vient qu'en ce temps il se fait un grand négoce de fromage gras dehors, et par ce moyen il se fait fort peu de beurre, c'est pourquoy nous t'avons voulu enjoindre d'insinuer à ceux qui dépendent de ta charge par toutes sortes de motifs et raisons praignantes et essayer de les disposer à ne faire plus de fromage gras jusques à ce qu'on ne puisse plus mener le bestail dehors, afin que l'on puisse faire autant de beurre qu'il sera possible, veu que ce n'est que de là que la nécessité du beurre a esté si grande.

Ensuite de quoy Nous te commandons par les presentes de tenir main à ce que cette presente ordonnance soit ponctuellement observée, et que si nonobstant cela le beurre rencherissoit encor tu tascheras de t'y opposer fortement et Nous en advertiras, afin qu'il y soit pourvu plus outre. Dieu soit avec toy. Donnée ce 2^e 7^{bre} 1693.

bonnes qualités du Français et d'apprécier son caractère, avait déjà senti pour lui une affection que son retour à sa véritable situation changea bien vite en un sentiment plus tendre.

L'amour est bientôt d'intelligence. Les deux jeunes gens se jurèrent une foi éternelle. Le brave Français s'ouvrit tout de suite et franchement aux parents de sa bien aimée, leur déclara ses intentions et les conjura de combler ses vœux.

Que pouvaient-ils faire, ces bons parents ? Ils auraient, sans doute, préféré un gendre allemand. Mais ils se consolèrent en pensant que leur fille serait pourtant unie à un homme de mérite, aimable et généreux, et leur consentement fut donné quelques jours après. (A suivre.)

Dictons de septembre.

Septembre est le mai d'automne

A la Saint-Loup (1^{er} septembre)
La lampe au clou.

Pluie de Saint-Michel (29 septembre), soit devant, soit derrière, elle ne demeure au ciel.

A la Saint-Metzi
Lè frouï san coulli.

BOCK

Nous mettons tant de hâte à nous approprier certains mots des langues étrangères que nous ne songeons même pas à en comprendre le sens, écrivait jadis un chroniqueur français.

Aujourd'hui, par exemple, que la bière est devenue une des boissons les plus répandues, tout le monde répète à l'envie le mot *bock*, sans savoir qu'en Allemagne, où nous sommes allés le chercher, il s'applique spécialement aux produits de la brasserie de Munich. Voici, d'après les érudits, quelle serait l'étymologie de ce vocabulaire que nous avons, je ne sais pourquoi, substitué à *choppe* :

Vers la fin du quinzième siècle, il y avait un jour grande ripaille à la cour d'Albert II, duc de Bavière : on recevait un noble chevalier, envoyé spécial du duc de Brunswick. On servit à l'ambassadeur un widercome rempli de la meilleure bière du château ; mais il fit la grimace et déclara que c'était là un affreux breuvage, indigne d'être comparé à la fameuse bière d'Einbeck, ville du duché de Brunswick.

Le duc Albert appela son maître brasseur et lui reprocha amèrement l'affront qu'il venait de recevoir. Mais le brave homme, sans se démonter, s'écria :

« Ah ! ma bière n'est pas assez forte ! Eh bien, je parie toute ma fortune contre 200 florins qu'à l'épreuve elle l'emporte, hautement même, sur celle d'Einbeck. Prenez rendez-vous pour aujourd'hui juste dans un an : que monsieur le chevalier apporte sa bière ; moi, je viendrai avec la mienne ; il en boira ; moi, je boirai de la sienne en même quantité. Celui qui, au bout d'une demi-heure, ne pourra plus, se tenant sur une jambe, enfiler une aiguille, aura perdu. »

Le défi est accepté et, l'année révolue, le chevalier revient à Munich, suivi d'un cortège escortant, musique en tête, un énorme tonneau de bière d'Einbeck. Toute la population était aux fenêtres. Le 1^{er} mai, au matin, une nombreuse et noble assemblée se réunit dans la vaste cour du château ducal, qui avait été aménagée comme pour un tournoi. Sur une estrade, toute la cour avait pris place : la noblesse, le clergé, la magistrature, les gros bonnets de la bourgeoisie, se trouvaient juchés sur des galeries richement décorées.

Au milieu, en présence de deux tonneaux, se tiennent le chevalier et le maître brasseur. Le signal est donné ; on emplit deux énormes widercomes, contenant la valeur de quatre de nos canettes, et chacun des champions vide le sien. Au bout de dix minutes, ils recommencent, et au bout de dix autres minutes ils avalent un troisième widercome.

Le moment de l'épreuve est arrivé. Le maître brasseur, se tenant fièrement sur une jambe, enfila l'aiguille sans broncher. Le chevalier essaya par trois fois ; il est obligé de se remettre sur ses deux pieds. Il relève une seconde fois la jambe. Tout à coup, un chevreau, l'animal favori des dames, s'étant échappé de son écurie et fuyant devant ceux qui voulaient le rattraper, survint dans le champ clos et, au milieu de ses cabrioles, vint à frôler le chevalier qui s'exténua à enfiler son aiguille. A ce moment, vaincu par la force de la bière qu'il avait tant dénigrée, il roula par terre.

Les Munichois firent retentir un immense cri de triomphe. Le chevalier se releva tant bien que mal et prétendit que c'était le chevreau qui l'avait renversé ; mais les juges le déclarèrent battu, vaincu dans toutes les règles.

Ce fut en l'honneur de ce fait mémorable que la brasserie ducal reçut le nom de *Bock-Bier*, chevreau se disant en allemand *Bock*, d'où est venu le mot français de *Bouc*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO